



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 08 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 13

Etaient présents : Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Frédéric DUPUIS Nicolas LAMBERT, Françoise ROL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

Procurations : Fernand AUGERT à Stéphane TRUCHET  
Mathieu BONNEL à Pascal DOMPNIER

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2018.

**Vote** : à l'unanimité

Monsieur le Maire demande de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Désignation d'un délégué suppléant au SDES en remplacement de Bernard ANSELME
- Achat de terrain
- Frais de déplacement de l'intervenante en italien sur les deux écoles
- Installation Pompe à essence
- Approbation de la convention pour le logement des saisonniers
- Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population

### **1 - Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert du Conservatoire de Musique de Saint Jean de Maurienne à la 3CMA au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 18 septembre 2018 au titre de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Un rapport a été rédigé concernant le transfert du Conservatoire de musique de Saint Jean de Maurienne. Il a pour mission de chiffrer les dépenses et les recettes liées à l'équipement transféré.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur ce rapport dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce rapport.

**Vote** : à l'unanimité

### **2 – Projet Côte Ratel**

M. Pelletier de la SAS La Cascade a déposé un permis de construire pour la construction d'une résidence de tourisme et d'un chalet sur des terrains situés route des Champions, au lieu-dit Comborcière.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Nicolas LAMBERT, vice-président de la Commission d'urbanisme. En effet, cette commission s'est réunie avant le conseil municipal et conformément à la décision de ses membres, il est décidé :

- De ne pas autoriser l'accès Nord au projet
- De ne pas conclure un bail emphytéotique sur la parcelle communale n° AD84, mais éventuellement de vendre cette parcelle.

Nicolas LAMBERT précise que la commission ne refuse pas les projets de constructions mais souhaite porter des projets « réfléchis ». C'est pourquoi, il sera demandé à M. PELLETIER de présenter un nouveau projet. Monsieur le Maire a suivi l'avis de la commission d'urbanisme ;

Pas de vote en conseil municipal.

### **11- Travaux garderie « Touss en Font » :**

Des membres du Conseil Municipal accompagné de Charlotte SCOLARI (Responsable de l'association « Touss en Font ») se sont rendus sur place pour prévoir les travaux à effectuer.

Mais au vu de la complexité et pour éviter le « rafistolage », le Conseil Municipal décide de se tourner vers un architecte conseil de la PMI.

La structure sera ouverte

**Pas de vote**

### **12 – Budget de l'Office du Tourisme :**

Selon les dispositions de la convention d'objectif en date du 15 février 2016, les membres de l'Office du Tourisme ont présenté leurs prévisions pour 2019.

La subvention demandée pour 2019 est de 485 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'attribution en 2019 d'une subvention de 485.000 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements mensuels à compter du mois de janvier 2019.

**Vote :** à l'unanimité

### **13 – Participation au Congrès des Maires :**

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du mardi 20 novembre au 22 novembre 2018.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DECIDE :

- de mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

**Vote :** à l'unanimité

### **14 – Admission en non-valeur :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de la Trésorière en vue d'admettre en créances éteintes des frais de secours sur pistes et des taxes de séjour impayées pour un montant total de 860.26 €. Ces recettes n'ont pas pu être recouvrées malgré les poursuites engagées à l'encontre des redevables concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte d'admettre en créances irrécouvrables les produits impayés, pour un montant total de 860.26 € TTC.

**Vote :** à l'unanimité

### **15- Désignation d'un délégué suppléant au SDES en remplacement de Bernard ANSELME**

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie demande la désignation d'un délégué suppléant auprès du SDES. Il sera délégué à M. Yvon CLARAZ, conseiller municipal à Bramans. Après appel à candidature, M. Pascal DOMPNIER se porte volontaire.

**Vote :** à l'unanimité

### **16- Achat de terrain au lieu-dit « La tête de Bellard**

Lors du dernier conseil municipal, un accord de principe avait été donné à M. Nicolas LAMBERT pour vendre une partie de la parcelle communale n°A658 pour une superficie de 801 m<sup>2</sup>. Il avait été demandé de solliciter l'avis des domaines pour l'estimation de cette vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, au vu de l'estimation des domaines en date du 9 octobre 2018 :

- Accepte de vendre une partie de la parcelle communale n° A658 de 801 m<sup>2</sup> située à « Bellard » pour une somme de 8.000 €.
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur et autorise le maire à signer l'acte notarié

**Vote :** 12 pour et 1 non-participation au vote

### **17- Participation aux frais de l'intervenante en italien**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation aux frais de déplacement d'un montant de 225,00 € à l'intervenante en italien pour l'année 2018/2019.

**Vote :** à l'unanimité

### **3 – Route de Champs l'Eriscal – affaire Laurent**

Pascal DOMPNIER explique que le dossier est toujours en attente de conciliation avec les sœurs Laurent.

Pas de vote

### **4 – Demande de modification de zonage d'un terrain à la Bise.**

Monsieur SIBUE René demande de mettre sa parcelle n° 552 à la Bise en parcelle constructible.

Il est décidé de demander au cabinet d'urbanisme d'étudier cette requête.

Pas de vote

### **5 – Garage des services techniques**

Une étude d'agrandissement des locaux des services techniques a été réalisée et il ressort que le projet d'agrandissement côté gauche du garage n'est pas fiable et coûte trop cher pour du provisoire. Monsieur le Maire propose de voir pour une implantation à la Grangette ce qui éviterait le bruit des machines à l'intérieur de la station.

Pas de vote.

### **6- Déneigement Hiver 2018/2019**

Sébastien ROSSAT a souhaité réfléchir sur les méthodes de déneigement sur la station.

Il précise qu'un passage piéton sera créé « Rive Droite » de Goélia aux Soldanelles.

Il explique que l'évacuation et le fraissage de la neige seront fait dès le matin. Il faudra éviter le stockage de neige dans la station. Plus de poids lourds au milieu de la route. Des entreprises ont été contacté pour la location de matériel (2 fraises et camions pour l'évacuation). Une consultation a été faite et c'est l'entreprise DJTP de Pontamafrey qui a été retenu pour la mise à disposition de ce matériel.

**Vote :** à l'unanimité

### **7 – Transport des blessés – poste de secours**

Un appel d'offres sera lancé pour la consultation des ambulances.

Pas de vote

### **8 – Projet de parking**

L'entreprise MAURO a débuté le parking sur la Toussuire.

Pas de vote

### **9- Création de poste**

#### **a) Taxe de Séjour**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre de la vérification de la taxe de séjour.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 19 novembre 2018 au 17 mai 2019 inclus dans le grade « d'adjoint administratif » à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30.

**Vote : 10 pour** - 1 non-participation au vote : Christelle BATAILLER - 1 contre : Françoise ROL - 1 abstention : Nathalie RONCO

La personne sera également recrutée par la Commune de Villarembert-Le Corbier avec le même nombre d'heures du poste. Elle aura besoin de matériels (ordinateur, location de véhicule, accès téléphonique et internet, frais d'essence etc) Une convention sera établie entre les deux communes pour le partage de ces dépenses.

**Vote :** à l'unanimité

#### **b) Saisonniers hiver service technique**

c) Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide de créer 1 poste de saisonnier pour la saison d'hiver : il sera pourvu par M. Bruno FAYON par voie de contrat pour une durée de 6 mois du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mai 2019 inclus pour une durée hebdomadaire de 35 h,

**Vote :** à l'unanimité

### **10– Police Municipale – ASVP –**

Le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> poste de policier municipal est en cours.

1 poste d'ASVP sera pourvu par Mme Carole BLANCQ par voie de contrat pour une durée de 5 mois du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019 dans le grade des adjoints techniques.

**Vote :** à l'unanimité

### **18- Utilisation de la pompe à essence de la Toussuire**

Le Conseil Municipal valide l'installation d'un automate de gestion des carburants au service technique.

**Vote :** à l'unanimité

### **19 - Approbation de la convention pour le logement des saisonniers**

L'acte II de la loi montagne étendue à toute station classée de tourisme en France, impose aux communes touristiques, au sens du Code du Tourisme, l'obligation de conclure avec l'Etat une « convention pour le logement des travailleurs saisonniers » au plus tard le 28 décembre 2018.

Cette convention doit comprendre un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers. Elle fixe les objectifs et les moyens d'action à mettre en œuvre pour les atteindre, dans un délai de trois ans à compter de sa signature

La collectivité avait confié une mission d'assistance à l'élaboration de cette convention à l'Agence Alpine des Territoires qui vient de nous faire parvenir un projet de convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette convention.

**Vote :** à l'unanimité

### **20- Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.**

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner un coordonnateur communal et la création d'emplois d'agents recenseur, non titulaires, à temps non complet. Est nommée coordonnateur : Christine FAYON-LAMBERT et sont nommés pour les emplois d'agents recenseurs Véronique COLLY et Alexandra MANNECHEZ

de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement.

**Vote :** à l'unanimité

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Signalétique :** un projet est en cours afin de revoir toute la signalétique sur la commune. Trois entreprises sont venues sur la station pour faire le bilan et aider la commune à établir un projet réglementaire.

**Panneau signalétique :** après une réflexion complémentaire un panneau signalétique lumineux sera installé sur la station de la Toussuire pour des informations diverses : cinéma – informations communales – informations de l'Office du Tourisme.

### **MAM : Maison des Assistants Maternels**

L'une des personnes qui devait prendre en charge la gestion de cette maison d'assistants maternels est parti de la commune. Le Conseil donne du temps à la deuxième personne pour trouver éventuellement une remplaçante.

### **FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire précise qu'il a négocié avec ALLIANCE RESEAUX pour la liaison très haut débit de l'Office du Tourisme et de la mairie.

**MAIRIE :** à partir de janvier 2019 = 720 € HT par mois au lieu de 1000 €

**OFFICE :** à partir de janvier 2019 = 480 € HT par mois au lieu de 1000 €

Demande Béatrice CARQUEVILLE pour la pose d'un ralentissement au milieu du chef lieu. Les camions de plus en plus nombreux passent à de très grandes vitesses.

Remerciements de Mme Léa BULLIERE pour le prêt du chapiteau installé aux Anselmes.

Le Maire,

Bernard COVAREL

